

FINANCEMENT

Employeur

Nom :

Coordonnées postales :

Email :

France Travail

Identifiant :

Département :

Mon Compte Formation (CPF)

Personnel (virement bancaire)

LISTE DES PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER

Attestations des modules et certificats acquis référencés dans ce parcours de formation

(Votre médical I vous dispensera de l'UV HPR – 3 heures – 40 €)

Photocopie de votre carte d'identité, de votre passeport ou de votre carte de séjour (pour les personnes de nationalité étrangère)

Certificat médical en cours de validité, délivré par un médecin des Gens de Mer

VOS BESOINS

Logements

Envoi possible d'une liste non exhaustive de logements répertoriés autour du LPM Jacques Cassard

Service de Santé des Gens de Mer

Envoi possible de la liste des services nationaux et de la procédure en Loire-Atlantique

Formation(s) complémentaire(s) souhaitée(s)

Retrouvez toutes les informations dont vous avez besoin dans notre boîte à outils :

<https://www.lycee-maritime-nantes.fr/formations-continues/boite-a-outils/>

Je soussigné (nom, prénom), atteste avoir lu le règlement intérieur du LPM Jacques Cassard sur le lien suivant : <https://www.lycee-maritime-nantes.fr/formations-continues/boite-a-outils/>

A

Le

Signature

Certificat d'enseignement **MEDICAL** de niveau II

Lieu :

LPM Jacques Cassard.

Références réglementaires :

Arrêté du 29 juin 2011 relatif à la formation médicale des personnels embarqués à bord des navires armés avec un permis d'armement.

STCW : tableau A-VI/4-1 & tableau A-VI/4-2

Objectifs de la formation (prérogatives de l'habilitation) :

Les compétences associées à l'Enseignement Médical II sont la responsabilité des soins médicaux et la dispensation des soins médicaux d'urgence à bord.

L'EM II comporte les quatre compétences suivantes :

- Accomplir les gestes de premiers secours en équipe en mer (unité de valeur PSEM).
- Appliquer et faire appliquer les mesures d'hygiène et prévenir les risques professionnels à bord d'un navire (unité de valeur HPR : hygiène et prévention des risques). Cette compétence se compose de trois axes : HPR 1 (prévention des risques professionnels maritimes) ; HPR 2 (hygiène) ; HPR 3 (prévention de risques spécifiques).
- Pratiquer des soins élémentaires (unité de valeur SE).

Cette compétence se compose de trois axes : SE1 (asepsie, plaie, pansement) ; SE2 (signes vitaux) ; SE3 (injections, utilisation des guides médicaux de bord, dotation médicale de bord).

- Etre capable d'apporter une aide médicale en mer et d'accomplir une téléconsultation médicale d'urgence - niveau 2 (unité de valeur AMMCT 2). Cette compétence se compose de deux axes : AMMCT 2-1 (organisation des soins à bord et aide médicale à bord) ; AMMCT 2-2 (mise en pratique de l'ensemble des compétences acquises dans le cadre de la formation et évaluation).

Conditions d'admission à l'entrée de formation :

Etre reconnu apte à la navigation par un médecin du service des gens de la mer.

Conditions d'obtention de l'habilitation :

Chaque module est sanctionné par une mise en situation concrète.

Lycée Professionnel Maritime Jacques Cassard 111 rue du Port Boyer BP 51536 44315 NANTES Cedex 3

Tél : 02 40 50 5101 - N° Siret : 19442313300017

Déclaration d'activité enregistrée sous le n°52440422444 auprès du préfet de région des Pays de la Loire

Email : formationcontinue@lycee-maritime-nantes.fr – Site : www.lycee-maritime-nantes.fr



Moyens pédagogiques mis en œuvre :

La formation PSEM est une formation pratique réalisée sur mannequins et est encadrée par des sauveteurs agréés de postes de secours.

Les formations HPR et SE sont des cours théoriques dispensés par une infirmière.

La formation AMMCT2 sont des cours théoriques dispensés par le Service de Santé des Gens de Mer.

Coût de la formation :

- Parcours complet : 845,00€
- Parcours sans HPR* : 805,00€

**Dispensé si titulaire de l'Enseignement Médical de niveau I*

Programme de la formation :

Intitulé	Volume
UV-PSEM Premiers secours en équipe - mer, sanctionnée par l'obtention de l'attestation de formation à l'unité d'enseignement « premiers secours en équipe - mer » comprenant les modules suivants des unités d'enseignement PSE 1 et PSE 2, adaptés aux conditions particulières d'exercice des premiers secours en milieu maritime.	35
UV-HPR * (idem EM I) Hygiène et prévention des risques, comprenant trois modules : HPR 1 : prévention des risques professionnels maritimes ; HPR 2 : hygiène HPR 3 : prévention de risques spécifiques (notamment coup de chaleur, hypothermie, accident d'exposition au sang, animaux marins venimeux).	3
UV-SE Soins élémentaires, travaux pratiques comprenant trois modules : SE 1 - SE 2 - SE 3	5
UV-AMMCT 2 aide médicale en mer - consultation télé médicale de niveau 2, comportant deux modules, l'un théorique, l'autre pratique, et tenant compte du type de navigation pratiqué : <u>Module 1</u> Organisation des soins à bord des navires - Aide médicale en mer. <u>Module 2</u> Travaux pratiques sur la prise en charge d'un blessé, d'un malade.	7
TOTAL	50

Lycée Professionnel Maritime Jacques Cassard 111 rue du Port Boyer BP 51536 44315 NANTES Cedex 3

Tél : 02 40 50 5101 - N° Siret : 19442313300017

Déclaration d'activité enregistrée sous le n°52440422444 auprès du préfet de région des Pays de la Loire

Email : formationcontinue@lycee-maritime-nantes.fr – Site : www.lycee-maritime-nantes.fr